

BRUNO GARNIER

# LE SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

GRANDS ENJEUX  
ET TRANSFORMATIONS

**CONCOURS ET MÉTIERS DE L'ÉDUCATION  
PROFESSEURS, CPE, PERSONNELS  
DE DIRECTION ET D'INSPECTION**

3<sup>e</sup> ÉDITION

DUNOD

## Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Créations

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-080108-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

<b>Introduction</b>	1
---------------------	---

## **Partie 1** **D'où vient le système éducatif français ?**

<b>1 L'histoire de la démocratisation de l'éducation</b>	14
Section 1 <b>Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788)</b>	14
Section 2 <b>La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794)</b>	19
Section 3 <b>Le libéralisme conservateur (1794-1871)</b>	22
Section 4 <b>Essor du socialisme et démocratisation de l'enseignement</b>	26
Section 5 <b>L'école républicaine de Jules Ferry</b>	30
1 Jules Ferry, architecte de l'équité ségrégée	31
2 Jules Ferry, artisan de la démocratisation de l'éducation	32
Section 6 <b>Critique de l'équité socialement ségrégée (1887-1939)</b>	34
Section 7 <b>Le plan Langevin-Wallon (1945-1947)</b>	36
Section 8 <b>L'« unification » du système éducatif français (1959-1980)</b>	37
1 La réforme Berthoin et la théorie du capital humain	37
2 La réforme Capelle-Fouchet ou la massification des études secondaires	39
3 La réforme Haby, le collège unique pour quoi faire ?	40

<b>Section 9 Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-2017)</b>	41
1 L'unification du système éducatif n'a pas diminué le poids des inégalités sociales	41
2 L'autonomie du local	42
3 Orientations de convergence des systèmes éducatifs	43
4 Vers une nouvelle « forme scolaire » ?	45
<b>2 Les études après l'école primaire</b>	48
Section 1 Le lourd héritage napoléonien	48
Section 2 La réforme démocratique de 1902	50
Section 3 Des progrès démocratiques rampants sous la III <sup>e</sup> République	51
Section 4 Les réformes paradoxales du régime de Vichy	52
Section 5 Le collège d'aujourd'hui est-il un collège pour tous ?	53
<b>3 Une filière professionnelle en mal de légitimation</b>	54
Section 1 Un retard qui remonte à la Révolution industrielle du XIX <sup>e</sup> siècle	54
Section 2 Les humanités classiques réservées à la formation des élites	55
Section 3 La lente émergence d'un enseignement moderne par les sciences	55
<b>4 La place de l'enseignement confessionnel</b>	58
Section 1 L'héritage du XIX <sup>e</sup> siècle : quand l'État et l'Église se disputaient des territoires éducatifs	58
Section 2 L'école républicaine à la recherche d'un équilibre	60
Section 3 La loi Debré : l'association pour mettre fin à la concurrence ?	65
1 Un système concurrentiel sous le régime de la délégation de service public	66
2 Aujourd'hui, quels sont les enjeux de la concurrence privé/public ?	68
2.1 Les différents types d'établissements privés aujourd'hui	68
2.2 Persistance de la concurrence entre privé et public sous d'autres formes	68
2.3 Les établissements privés confessionnels non catholiques	70

<b>5</b>	<b>Le défi de la communauté éducative</b>	73
Section 1	<b>L'école et ses territoires</b>	73
	1 Le territoire scolaire : une condition pour l'accomplissement des missions de l'école	73
	2 Comment développer aujourd'hui le sentiment d'appartenance à la société ?	76
	3 Repenser l'établissement scolaire : la difficile réforme du collège	77
Section 2	<b>La communauté éducative</b>	82
Section 3	<b>Les mutations des espaces urbains : crise des espaces de citoyenneté</b>	84
Section 4	<b>Temporalités inconciliables et malaise adolescent</b>	86
Section 5	<b>Redéfinir le « vivre ensemble »</b>	87
Section 6	<b>Prévention de la radicalisation des jeunes</b>	89
Section 7	<b>L'engagement du jeune dans la vie de l'établissement</b>	90
	1 Le conseil de la vie lycéenne	91
	2 Le conseil de la vie collégienne	92
<b>6</b>	<b>L'école et ses partenaires</b>	93
Section 1	<b>Les effets des mesures de décentralisation et déconcentration</b>	94
	1 Qu'est-ce que la déconcentration ?	94
	1.1 <i>Définitions des concepts</i>	94
	1.2 <i>Les domaines qui échappent à la décentralisation</i>	95
	2 Le retrait de l'État est-il bien avéré ?	97
	3 Le nouveau référentiel du système éducatif français	98
Section 2	<b>La recherche d'une cohérence et d'une continuité éducative à l'échelle territoriale</b>	100
Section 3	<b>L'« École ouverte »</b>	101
Section 4	<b>La mise en place de la réforme des rythmes scolaires</b>	101
Section 5	<b>Les obstacles au partenariat avec les entreprises</b>	104
Section 6	<b>L'ouverture de l'établissement vers son environnement</b>	108
Section 7	<b>Le rapprochement politique de la ville, contractualisation locale et éducation prioritaire</b>	110
Section 8	<b>Le partenariat entre les différents services et administrations présents sur le territoire</b>	112

<b>7</b>	<b>Le poids des inégalités : inégalités sociales, genre, handicap</b>	113
Section 1	<b>Les inégalités sociales</b>	114
Section 2	<b>Les inégalités de genre</b>	119
	1 Les inégalités de genre en France et dans le monde : comparaisons internationales	122
	2 Genres et violences en milieu scolaire	127
	3 Différences biologiques et stéréotypes de genre	129
Section 3	<b>L'école inclusive pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers</b>	134
	1 Le handicap : une notion en évolution	134
	2 Les devoirs de l'État	135
	3 Le rôle des enseignants et des autres personnels	138
	4 Les différentes structures de scolarisation	139
	5 Les premiers bilans de la loi de 2005	141
	6 Les différentes catégories d'élèves à besoins éducatifs particuliers	143
	6.1 <i>Les élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)</i>	143
	6.2 <i>Les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs</i>	144
	6.3 <i>Les élèves intellectuellement précoces (EIP)</i>	144
	6.4 <i>Les enfants et adolescents malades</i>	145
	6.5 <i>Les différents troubles</i>	146

## Partie 2

### Quelles valeurs porte le système éducatif français ?

<b>8</b>	<b>L'égalité d'éducation</b>	152
Section 1	<b>Démocratie et égalité d'éducation</b>	153
	1 Le principe de commune humanité	155
	2 Le principe d'ordre	155
	3 Le rôle de l'éducation démocratique	155
Section 2	<b>Éthique et égalité</b>	156
	1 Origine du principe de l'égalité d'instruction	156
	2 L'égalité méritocratique contestée par la sociologie critique	157
	3 L'égalité des chances : une utopie ou un mensonge ?	159
Section 3	<b>Vers une conception pragmatique de l'égalité</b>	160
	1 Introuvable définition de l'égalité des chances	160
	2 La progression des Scolarites malgré la persistance des inégalités Scolaires	162
	3 Le « Socle Commun » au Service de L'égalité des Chances ?	164

<b>9</b>	<b>Gratuité et obligation</b>	169
Section 1	<b>Principes de la gratuité et de l'obligation</b>	169
	1 Instruction et éducation	169
	2 Gratuité et obligation	170
Section 2	<b>La gratuité scolaire</b>	171
	1 Définition et limites de la gratuité d'après les textes en vigueur	171
	2 La dépense intérieure d'éducation	172
	3 L'obligation scolaire	175
	3.1 <i>Définition</i>	175
	3.2 <i>La lutte contre l'absentéisme scolaire</i>	177
Section 3	<b>Droit-créance et lien social</b>	179
<b>10</b>	<b>La formation du citoyen responsable</b>	180
Section 1	<b>Autorité, discipline, respect de la loi</b>	180
	1 Solidarité mécanique et solidarité organique	180
	2 Application de la solidarité organique à l'espace scolaire	181
	3 Le recul de l'autorité « mécanique » des personnels enseignants	183
Section 2	<b>Éducation à la citoyenneté</b>	184
	1 Refonder l'autorité sur la prise de conscience des relations sociales	184
	2 Adaptation, autonomie et initiative à tous les niveaux de la vie scolaire	184
	3 Les « éducation à »	185
	4 L'éducation à l'écocitoyenneté	186
<b>11</b>	<b>Laïcité et droit aux différences</b>	188
Section 1	<b>La laïcité, un principe ancien à retravailler</b>	188
Section 2	<b>La laïcité dans la Constitution</b>	190
	1 Les valeurs de la laïcité	190
	2 L'état civil, un symbole de la laïcité	191
Section 3	<b>L'application du principe de laïcité suivant les territoires et les espaces concernés</b>	191
	1 Le principe de la déclinaison locale de la laïcité	191
	2 Le droit des cultes en Alsace-Moselle	193
	3 Les exceptions outre-mer	193
Section 4	<b>La laïcité de l'école au lycée</b>	194
	1 Rappel historique	194
	2 La Charte de la laïcité	194
	3 Les membres de l'équipe pédagogique	197
	4 Les collaborateurs de l'école non enseignants	198
	5 Les élèves	199

6 Les programmes	200
7 Enseignement laïque du fait religieux	202
8 Les locaux	203
9 La vie scolaire	203
10 L'enseignement moral et civique	204
<b>Section 5 La laïcité à l'université</b>	205
1 Le cadre institutionnel	205
2 Les conditions d'enseignement	206
<b>Section 6 La laïcité : un grand enjeu pour l'avenir de l'école et de la société française</b>	207
1 L'école laïque à l'épreuve des attentats terroristes qui ont frappé la France depuis janvier 2015	207
2 Le défi de l'enseignement laïque des faits religieux	209
3 Le défi de didactisation de la laïcité	210
4 La laïcité comme moyen de vivre ensemble	211

## Partie 3 Les défis du système éducatif français au XXI<sup>e</sup> siècle

<b>12 De l'État-providence à l'État managérial : comparaisons internationales</b>	214
Section 1 <b>La convergence des politiques européennes d'éducation</b>	215
Section 2 <b>L'impératif d'efficacité supplante-t-il celui de l'équité ?</b>	217
Section 3 <b>L'équité des systèmes éducatifs</b>	219
1 La mesure du déterminisme social à travers l'évaluation Pisa	219
2 Les réponses apportées par le gouvernement du président Emmanuel Macron	222
2.1 <i>Dédoubler des classes de CP en REP+</i>	223
2.2 <i>Aménager la réforme du collège</i>	223
2.3 <i>Instaurer le programme « devoirs faits »</i>	224
2.4 <i>Ne plus bloquer les redoublements</i>	224
2.5 <i>Réformer le lycée et le baccalauréat</i>	226
Section 4 <b>Les performances des élèves français en mathématiques et en sciences (enquête TIMSS 2015)</b>	230
<b>13 Autonomie du local et inégalités territoriales</b>	233
Section 1 <b>Le principe de l'autonomie de l'établissement scolaire</b>	233
Section 2 <b>Réseaux prioritaires et réseaux d'excellence</b>	236
1 Réseaux prioritaires	236
2 Réseaux d'excellence	237



Section 3	<b>Les stratégies des « consommateurs d'écoles »</b>	238
Section 4	<b>L'autonomie des établissements en Europe et dans l'OCDE</b>	240
<b>14</b>	<b>Résorber les fractures scolaires</b>	243
Section 1	<b>Fracture sociale</b>	243
Section 2	<b>Fracture ethnique</b>	247
Section 3	<b>Fracture sexuée : une question socialement vive</b>	249
	1 Une question vive dans les savoirs de référence	249
	2 Une question vive dans la société	251
	3 Une question vive en éducation	252
	4 Lutter contre les stéréotypes de genres	255
	5 Les pistes de l'OCDE pour atténuer les écarts de résultats entre filles et garçons	256
	5.1 <i>Adopter de nouvelles stratégies pédagogiques</i>	256
	5.2 <i>Rendre performants les garçons et confiantes les filles</i>	256
	5.3 <i>Mieux préparer les filles à entrer dans la vie active</i>	257
<b>15</b>	<b>Permettre l'appropriation du système éducatif par toute la société</b>	258
Section 1	<b>Rendre le système éducatif plus transparent</b>	258
Section 2	<b>Lutter contre les violences et les incivilités</b>	261
	1 État des lieux sur les violences à l'école	261
	1.1 <i>Qu'est-ce que la violence en milieu scolaire ?</i>	261
	1.2 <i>Typologie des faits de violence</i>	262
	1.3 <i>La violence selon les degrés d'enseignement</i>	262
	2 Les causes sociales de la violence	263
	3 Ruptures scolaires, incivilités et violences	264
	4 Les mesures disciplinaires	266
	5 Pour des sanctions réellement éducatives	268
Section 3	<b>Construire un Projet Éducatif de Territoires (PEDT)</b>	269
	1 Les contrats suivent cinq objectifs prioritaires	269
	2 Les PEDT doivent intégrer le volet éducatif du contrat de ville	270
	3 Quels moyens pour ce contrat ?	270
	4 La réduction des écarts de résultats, objectif principal de toute action	271
<b>16</b>	<b>Donner plus à ceux qui ont moins</b>	272
Section 1	<b>Avenir de l'éducation prioritaire</b>	272
	1 Des critiques récurrentes	272
	1.1 <i>Des objectifs d'enseignement manquant d'ambition</i>	272

1.2	<i>Une focalisation peu efficace sur certains problèmes</i>	273
1.3	<i>Des expérimentations hasardeuses</i>	275
1.4	<i>Bilan du dispositif ECLAIR</i>	276
2	Le grand enjeu de l'éducation prioritaire	276
<b>Section 2</b>	<b>Agir contre le décrochage scolaire</b>	280
1	Définition dans le cadre européen	280
2	Une priorité nationale dans tous les pays concernés	281
3	Soigner ou prévenir le décrochage ? L'exemple du Québec	282
4	La lutte contre le décrochage scolaire en France	284
<b>Section 3</b>	<b>Construire la personne dans la société de demain</b>	289
1	La difficile sortie de l'enfance	289
2	Individualisation et socialisation	290
3	Le rôle de l'école	290
4	Importance des relations école-familles pour construire l'identité de l'élève	292
<b>17</b>	<b>Quel enseignement supérieur français pour demain ?</b>	295
<b>Section 1</b>	<b>Bilan de la loi LRU</b>	296
<b>Section 2</b>	<b>Les facteurs déterminants des parcours universitaires en France</b>	298
<b>Section 3</b>	<b>Les enjeux d'une vraie liaison entre bac – 3 et bac + 3</b>	301
<b>Section 4</b>	<b>L'explosion des formations supérieures professionnelles, par alternance et en apprentissage</b>	304
1	La croissance numérique des bacheliers professionnels	304
2	Les poursuites d'études des bacheliers professionnels et technologues	305
3	Le développement de l'apprentissage dans le supérieur	307
	<b>Conclusion : Comment réformer l'école française ?</b>	309
	<b>Bibliographie indicative</b>	321
	<b>Glossaire des sigles</b>	324
	<b>Index des mots clés</b>	331
	<b>Index des noms propres</b>	340

# Introduction

## LES OBJECTIFS DE L'OUVRAGE

- Le premier objectif du présent ouvrage est d'expliciter les grands enjeux des mutations auxquelles l'école et ses principaux acteurs, les personnels d'enseignement et d'éducation recrutés par concours, mais aussi les personnels d'encadrement et d'inspection territoriale, sont confrontés.
- Le second objectif que nous poursuivons ici est d'aider celles et ceux qui se destinent à exercer ces fonctions et, par conséquent, à réussir les concours qui y conduisent.

Selon un rapport de l'OCDE publié le 19 janvier 2015 consacré aux réformes des politiques d'éducation, le système éducatif français fait face à trois « principaux enjeux et objectifs ».

- Concernant les élèves :

« La performance du système éducatif français pourrait être améliorée en réduisant les inégalités entre élèves issus de milieux socio-économiques différents. Il est également important d'améliorer les mécanismes d'orientation et la transition entre l'école et le marché du travail ».

- Concernant les établissements :

« La France doit, entre autres défis, promouvoir une formation des enseignants de qualité et des environnements d'apprentissage adaptés susceptibles de conférer aux chefs d'établissement et aux enseignants davantage de moyens pour améliorer les acquis des élèves. Il lui faut aussi tenir un autre pari : assurer la cohérence et la continuité des multiples dispositifs d'évaluation ».

- Concernant le système éducatif :

L'OCDE préconise de « remédier à son cloisonnement et à sa complexité, ce qui pourrait contribuer à améliorer les résultats dans l'enseignement supérieur ». Il conviendrait

de s'assurer que l'attribution des ressources « permet de répondre aux besoins spécifiques de certains domaines ou de certains établissements ».

### **L'éducation : « un bien commun dont la vocation non marchande est à conserver »**

**Philippe Bance et Jacques Fournier (dir.), *Éducation et intérêt général*, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2019, 850 p**

« Les auteurs sont divers : enseignants-chercheurs en économie, droit, gestion, sociologie, sciences de l'éducation, de l'information, de psychologie, praticiens du service public et de l'administration centrale, personnalités reconnues. Parmi eux : Christian Forestier, qui évoque la priorité à l'école primaire, Nathalie Mons, qui présente les enjeux d'une évaluation indépendante des systèmes scolaires, Bernard Toulemonde qui parle de décentralisation et d'autonomie, Daniel Filâtre qui traite de la formation des enseignants, ou encore Michel Cosnard, Marc Douaire et Jean-Marc Monteil. Selon les deux directeurs de l'ouvrage, celui-ci se place dans un contexte de doute sur la qualité et les performances du système éducatif français, notamment du fait de ses classements internationaux médiocres. En outre, le système éducatif français est actuellement marqué par une récurrence de réformes et un fort volontarisme pour en initier de nouvelles. Ils constatent des inflexions de la présence de l'État central en matière d'éducation dans le but d'introduire plus de déconcentration, de décentralisation, d'autonomie des établissements.

Néanmoins, selon eux, les transformations apparaissent comme lentes et inachevées. Philippe Bance et Jacques Fournier émettent ainsi des doutes sur la capacité du système français à se réformer efficacement. En outre, ils observent trois évolutions fortement préoccupantes : le creusement des inégalités, le déploiement de la nouvelle gestion publique et d'une conception marchande, et les remises en cause sur le thème de la laïcité autour duquel l'école publique française s'est historiquement construite.

Cela rend notamment nécessaire une réelle évaluation des évolutions en cours. Aussi, il convient aujourd'hui de repenser l'éducation pour la mettre en phase avec les aspirations de la société civile, et ceci dans une vision humaniste et sociétale de l'éducation qui place l'ensemble des acteurs de la société civile au centre des dispositifs d'élaboration des stratégies éducatives nationales. »

Il ne s'agit pas de verser dans le catastrophisme mais de définir les priorités par rapport au constat des forces et des faiblesses. Telle sera la ligne suivie dans le présent ouvrage.

## **LES GRANDS ENJEUX DANS LES CONCOURS DE RECRUTEMENT**

### **Le référentiel de compétences commun aux métiers du professorat et de l'éducation**

Tous les concours de recrutement des professeurs des écoles, professeurs de lycées et collèges, conseillers principaux d'éducation, ont fait l'objet d'une rénovation en

juillet 2013, dans le sillage de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (9 juillet 2013).

Ces concours rénovés prennent en compte, non seulement les objectifs de la loi, mais aussi les compétences des personnels qui ont fait l'objet de la publication d'un référentiel partiellement commun à tous les métiers concernés. Or le cadre dans lequel s'inscrit ce référentiel commun est européen.

## La définition européenne de la notion de compétence

### Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : "ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte", chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre "la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments". »

Le cadre européen de définition de la notion de compétence situe le professionnel de l'enseignement et de l'éducation dans une interaction complexe avec son environnement, au terme de laquelle il est responsable des interventions qu'il a engagées.

L'institution scolaire confère à ces acteurs une marge importante d'initiative et d'interprétation du réel qui les environne : l'élève, son milieu d'origine, premièrement, les programmes d'enseignement, le suivi des compétences à lui faire acquérir en un temps donné, deuxièmement, son niveau de contribution aux objectifs plus lointains d'insertion professionnelle et sociale de cet élève, troisièmement.

Dès lors, on ne requiert plus du professeur ou de l'éducateur qu'ils aient « enseigné », ou fourni un « service » : ils sont comptables d'avoir mis en œuvre les actes adéquats pour atteindre les objectifs qui leur sont fixés, et donc, d'une partie des résultats qu'ils obtiennent.

Cet ouvrage traitera tout particulièrement des compétences 1 et 2, et il permettra d'aborder plus ponctuellement des points relevant des compétences 3 à 14.

## Les compétences communes à tous les personnels d'enseignement et d'éducation

### Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- « 1. Faire partager les valeurs de la République.
- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.
- 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.
  - Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.
  - Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation. »
- « 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- 4. Prendre en compte la diversité des élèves.
- 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
- 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- 8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
- 9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.
- 10. Coopérer au sein d'une équipe.
- 11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- 12. Coopérer avec les parents d'élèves.
- 13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
- 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. »

On peut établir une première typologie des compétences attendues de tous les personnels de l'enseignement et de l'éducation :

- plusieurs compétences professionnelles communes aux métiers du professorat et de l'éducation se réfèrent à **des principes généraux** existant en dehors des élèves : « valeurs de la République », « principes fondamentaux du système éducatif », « politique éducative de la France », « principes législatifs », « principes éthiques », « cadre réglementaire », « droits et obligations des fonctionnaires ». Quels sont les enjeux portés par ces principes ? Sont-ils liés dans un cadre commun ? Pourquoi sont-ils hissés au niveau de cadre de référence de l'action éducative ?
- d'autres sont intrinsèquement liées à **l'existence singulière des élèves** en tant qu'individus : « développer leur esprit critique », « respecter la pensée des autres », « accompagner les élèves ». Quel lien convient-il d'établir entre la montée en généralité mentionnée plus haut et l'individualisation induite par ces compétences particulières ? Comment articuler les particularités des personnes avec la généralité des principes de référence ?
- d'autres encore sont relatives à **l'ouverture de l'école sur son environnement** : « coopérer avec les parents », « coopérer avec les partenaires ». Quelles complémen-

tarités doivent ici être mobilisées entre acteurs internes à l'établissement et acteurs externes ? Pourquoi, jusqu'à quel point, dans quelles limites les personnels concernés doivent-ils engager des coopérations avec l'environnement de l'école ?

Dans ces trois types de compétences, les personnels concernés sont supposés construire des articulations entre plusieurs domaines qui apparemment s'opposent :

- multiplicité des cadres de référence *versus* cadre de référence commun ;
- principes généraux *versus* individualisation ;
- dans l'école *versus* hors l'école.

Nous verrons comment ces paradoxes peuvent être surmontés à travers la lecture complexe de grands enjeux.

## **Le concours du professorat des écoles**

---

Plusieurs épreuves de concours rénové du professorat des écoles (avril 2013) impliquent la maîtrise des grands enjeux de l'éducation, sans que ceux-ci soient nécessairement explicités. Un thème commun apparaît cependant assez clairement : il est demandé aux candidats, non seulement de maîtriser les contenus d'enseignement propres au premier degré, mais aussi de connaître le contexte d'enseignement, c'est-à-dire de mettre les connaissances en perspective, tenant compte des élèves, de l'institution scolaire et de l'environnement de l'école.

### **Lier maîtrise des contenus d'enseignement et maîtrise des enjeux de l'école primaire**

#### **Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles**

« Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques. Certaines questions portent sur le programme et le contexte de l'école primaire et nécessitent une connaissance approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire, des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire. »

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux. »

La première épreuve orale du concours de recrutement des professeurs des écoles reprend, en l'adaptant à l'école primaire, la double exigence d'une connaissance approfondie des grands principes éducatifs, d'une part, et de l'ouverture de l'école à toute la communauté éducative, d'autre part.

## **La première épreuve orale mobilise la connaissance des enjeux de l'école primaire**

### **Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles**

« L'épreuve comporte deux parties :

[La première partie permet d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive.]

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. »

Enfin, la deuxième épreuve orale du concours de recrutement des professeurs des écoles comporte un entretien avec le jury, dans lequel est évaluée l'aptitude du candidat à inscrire l'activité enseignante dans une ouverture qui s'élargit par degrés successifs : de la classe vers la société tout entière. Cette ouverture de plus en plus large décrit assez bien le profil de l'enseignant du XXI<sup>e</sup> siècle, capable d'adapter l'intervention éducative aux enjeux situés à des échelles différentes.

## **La deuxième épreuve orale propose une ouverture de l'école vers la société**

### **Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe [...] de recrutement de professeurs des écoles**

« Deuxième partie :

Durée de l'exposé : 15 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes). [...]

L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. »



## **Les concours du second degré (CAPES, CRCPE)**

---

Tous les concours de recrutement des personnels d'enseignement et d'éducation du second degré (CAPES) évaluent cette capacité que nous venons de voir puisqu'elle figure également dans la description du concours du professorat des écoles, au sein de la seconde épreuve d'admission, appelée « épreuve de mise en situation professionnelle ».

### **Épreuve orale commune à tous les concours du second degré**

#### **Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré**

« [Cette épreuve doit notamment évaluer] la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

À propos du concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE), la connaissance des grands enjeux de l'éducation est mobilisée, non seulement pour la seconde épreuve d'admission, mais pour l'ensemble des quatre épreuves d'admissibilité et d'admission.

Nous invitons les lecteurs concernés à se reporter aux textes de références (Référentiel de compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 et l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation).

En outre, nous mentionnerons que nous avons dirigé dans cette même collection un ouvrage dédié au concours de recrutement des CPE.

## **Les concours de recrutement des personnels d'inspection**

---

Les concours de recrutement des IA-IPR et des IEN ont fait l'objet d'une rénovation importante en 2010, qui conduit à une épreuve d'admissibilité fondée sur l'appréciation d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et d'une épreuve orale d'entretien.

Malgré l'analogie entre les épreuves des deux concours, il convient de distinguer chacun d'eux en fonction des métiers auxquels ils donnent accès.

L'épreuve d'admission repose sur une épreuve orale comportant deux parties : un exposé de quinze minutes et un entretien de quarante-cinq minutes.

La logique de recrutement conduit le jury à évaluer l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnels des candidats et à apprécier de quelle manière ils sont en mesure de transférer les compétences acquises dans les fonctions visées.

Cette logique privilégie l'aptitude à passer des connaissances générales à leur application sur le terrain. Si la connaissance du terrain est indispensable, il est important de ne pas en rester à une connaissance factuelle des tâches à y accomplir : il faut savoir les inscrire dans des perspectives plus larges, nécessitant la maîtrise d'une culture historique et des enjeux de l'évolution récente du système éducatif dans son ensemble, dans les domaines économiques, sociaux et éthiques.

Il convient également d'être capable de faire varier les échelles de contextualisation : de la classe à l'école, de l'école à la circonscription (pour le 1<sup>er</sup> degré) ou à l'inspection académique et au rectorat, du régional au national (pour les autres spécialités), du national à l'international (avec une mention particulière pour les efforts de convergence des systèmes éducatifs de l'Union européenne).

La connaissance de l'histoire récente de l'éducation est fondamentale.

### **Saisir les grands enjeux de l'éducation dans une perspective historique**

#### **Jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), session 2011**

« [Le jury déplore] l'insuffisance générale des connaissances en matière d'histoire de l'éducation. Peu de candidats s'interrogent sur les raisons de la publication d'un nouveau programme [...]. Certains s'étonnent même des questions un peu historiques, laissant entendre que n'étant pas nés à l'époque, ils ne peuvent pas savoir ! Le jury apprécie particulièrement les mises en perspective : d'où vient la notion d'éducation prioritaire ? celle de déficience intellectuelle ? »

Le jury indique deux types de plans généralement adoptés pour l'exposé, non sans en regretter le caractère souvent réducteur et convenu :

- inventaire des activités classées selon les missions de la circulaire de 2009 (pilotage pédagogique, management, conseil) ;
- présentation du parcours professionnel, puis enjeux du métier d'inspecteur.

Nous conseillons aux candidats de faire preuve d'une plus grande originalité, en s'efforçant d'inscrire, à travers le plan choisi, leur engagement personnel dans le métier qu'ils ambitionnent d'exercer. En particulier, nous recommandons des plans centrés sur les grands enjeux du système éducatif, en s'inspirant des thèmes que nous traitons dans le présent ouvrage.

La structure générale du concours de recrutement des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) est identique à celle du concours de recrutement des IEN, les deux concours ayant été redéfinis par l'arrêté du 22 juin 2010. Nous ne parlerons pas ici de l'épreuve d'admissibilité qui, dans les deux cas, repose sur l'évaluation d'un dossier de RAEP. Nous traiterons ici de l'épreuve orale d'admission, constituée d'un exposé du candidat suivi d'un entretien.

### ■ *L'exposé*

L'exposé donne au candidat l'occasion de présenter son parcours professionnel, les diverses activités qu'il a pu conduire, les compétences acquises, ainsi que ses motivations sous un angle différent et complémentaire à celui du dossier de RAEP que les membres du jury ont en mains.

Dans le rapport de la session 2018 du concours de recrutement des IA-IPR, le jury conseille aux candidats « de s'informer sur l'actualité des réformes et le fonctionnement du système éducatif, et de lire les derniers rapports des inspections générales. Tous les candidats ont intérêt à explorer ou revoir une documentation de base (les textes réglementaires que l'on peut considérer comme essentiels sont relatifs à la gouvernance et à l'organisation académiques, aux fonctions des personnels sur lesquels ils auront compétence), mais aussi à s'informer directement auprès de professionnels ». Nous conseillons au candidat de s'attacher à mettre en relation les éléments de son parcours qui ont contribué à lui faire approcher (par l'étude, par l'observation ou par une activité personnelle) les domaines incontournables de l'évolution récente du système éducatif français dans le cadre européen.

### ■ *L'entretien*

Selon le rapport de la session 2018 du concours de recrutement des IA-IPR, « bien que passant un concours centré sur une discipline, il n'est pas acceptable qu'un candidat méconnaisse les grands enjeux de la politique éducative, ne resitue pas le système éducatif dans son environnement, et ignore son fonctionnement interne ». Il est par conséquent conseillé aux candidats de maîtriser l'ensemble des contenus du présent ouvrage.

Les candidats ne doivent pas pour autant se contenter de mobiliser leurs connaissances : celles-ci doivent être mises au service de « convictions fortes » et qu'ils doivent défendre « avec vigueur » (rapport du jury 2011). Nous recommandons aux candidats d'armer leur discours sur les grands enjeux de l'éducation, et de se montrer critiques, le cas échéant, avec certains dispositifs. Le jury invite les hauts responsables que peuvent devenir les candidats à présenter des analyses qui « ne correspondent pas au "prêt à penser" à la mode. En la matière, le jury ne suit aucune doxa mais attend des candidats une capacité à produire une réflexion propre, distanciée, critique et, si possible, originale ».

## **Le concours de recrutement des personnels de direction**

Le concours de recrutement des chefs d'établissement se compose d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

Selon les termes de l'arrêté du 21 août 2006, « l'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré, aux niveaux local, régional et national, donnant lieu à la rédaction de propositions d'action ».

Le rapport du jury de la session 2018 précise que la connaissance du système éducatif et de son environnement « est indispensable pour ce qui a trait à son organisation et à son fonctionnement, aux enjeux de la politique éducative nationale et à la place du système éducatif français dans les comparaisons internationales. Elle s'impose également en matière de connaissance de l'EPL, qu'il s'agisse de son organisation, de son fonctionnement, des métiers qui y sont exercés et de son insertion dans l'environnement institutionnel et partenarial ».

La nécessité de définir une problématique suppose la connaissance des grands enjeux de l'éducation aujourd'hui, mais aussi la capacité d'effectuer le lien entre le micro (une situation concrète en contexte scolaire) et une problématique macro (enjeu de portée plus générale).

En particulier, le jury de la session 2011 avait mentionné les domaines de connaissance suivants qui demeurent d'actualité :

- connaissance du système éducatif du second degré : missions, organisation, conditions d'efficacité et difficultés, fonctionnement interne et développement des partenariats ;
- capacité à saisir une situation complexe, à définir des problématiques, à proposer des solutions adaptées ;
- connaissance du droit de l'éducation.

L'épreuve orale d'admission fait l'objet des précisions suivantes dans l'arrêté du 21 août 2006 fournit les précisions suivantes : « L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat portant sur son activité professionnelle en mettant l'accent sur ses compétences. L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury. Cette conversation doit permettre au jury d'apprécier les qualités de réflexion, les connaissances, les aptitudes et les motivations professionnelles du candidat ainsi que sa capacité à s'adapter aux missions qui peuvent être confiées aux personnels de direction. »

L'entretien prend appui sur un dossier de présentation de la candidature, qui n'est pas évalué en lui-même, mais dont le jury, inévitablement, tient compte dans son questionnement du candidat, et par conséquent, dans l'appréciation de la candidature.

Le dossier est généralement ainsi constitué :

- un *curriculum vitæ* ;
- un rapport d'activités ;
- une lettre de motivation.

Le dossier doit intégrer l'analyse des expériences du candidat, en évitant une organisation purement chronologique ou par métiers exercés, ou encore un plan organisé par type de compétences.

Les faits concrets, vécus, sont bienvenus s'ils sont **articulés avec des enjeux généraux**, dont le présent ouvrage fournit maint étayage conceptuel et politique au sens large.

Le candidat a intérêt à prévoir les thèmes dont son dossier pourrait susciter des questionnements et les approfondir au préalable en mobilisant les deux aspects sur lesquels il sera interrogé en tout état de cause :

- la projection dans les tâches du chef d'établissement ;
- les problématiques générales liées aux réformes actuelles et aux évolutions du système éducatif, dont cet ouvrage aborde un certain nombre.

## **Prendre le recul nécessaire pour identifier une problématique dans un dossier professionnel**

### **Jury du concours de recrutement des personnels de direction, session 2011**

« Les « très bons » candidats sont ceux qui parviennent à faire face aux demandes du jury en bâtissant une problématique. Quel que soit le niveau de question (élément du parcours professionnel, aspect technique, étude de cas, contenu d'une réforme, etc.), ils analysent, envisagent différentes hypothèses et hiérarchisent leurs propositions. »

Le jury fait un inventaire des connaissances exigées des candidats (nous écrivons en caractères gras les points sur lesquels le présent ouvrage pourra apporter matière à réflexion) :

- le cadre législatif et réglementaire relatif au système éducatif, à son organisation, à celle de l'EPLE ;
- les missions du personnel de direction ;
- **les articulations des niveaux national, académique, départemental et local ;**
- la connaissance du candidat ne doit pas se limiter à un type d'établissement, elle doit s'étendre à l'ensemble des voies de formation ;
- les problématiques spécifiques de chaque type de structure ;
- les indicateurs clés ;
- **les grands enjeux du système éducatif ;**
- **l'histoire du système éducatif ;**
- les missions du système éducatif ;
- l'organisation administrative et financière du système éducatif ;
- les grandes réformes en cours, la politique éducative du pays.

# Partie

# 1

L'histoire de la démocratisation de l'éducation	Chapitre 1
Les études après l'école primaire	Chapitre 2
Une filière professionnelle en mal de légitimation	Chapitre 3
La place de l'enseignement confessionnel	Chapitre 4
Le défi de la communauté éducative	Chapitre 5
L'école et ses partenaires	Chapitre 6
Le poids des inégalités : inégalités sociales, genre, handicap	Chapitre 7

# D'où vient le système éducatif français ?

La plupart des questions soulevées aujourd'hui à propos de l'éducation relèvent d'enjeux anciens. Toutefois, si elles ont déjà été posées dans des termes comparables à des époques plus ou moins reculées, la société a connu des transformations dans tous les domaines et nombre d'entre elles ont changé radicalement de sens.

Le recul historique, s'il permet de comprendre l'origine de certaines questions qui se posent aujourd'hui dans des termes différents, ne doit pas faire adopter une **vision téléologique de l'histoire**, au nom de laquelle tout événement passé serait annonciateur de l'avenir.

Le recours à l'histoire est plutôt le moyen de **marquer l'historicité des concepts** les plus couramment employés en éducation, tels que l'égalité des chances, la laïcité de l'école, la diversité culturelle, pour **comprendre leur sens actuel par comparaison avec ce qu'ils signifiaient autrefois**.

## Chapitre

# 1

# L'histoire de la démocratisation de l'éducation

## SOMMAIRE

- SECTION 1** Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788)
- SECTION 2** La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794)
- SECTION 3** Le libéralisme conservateur (1794-1871)
- SECTION 4** Essor du socialisme et démocratisation de l'enseignement
- SECTION 5** L'école républicaine de Jules Ferry
- SECTION 6** Critique de l'équité socialement ségréguée (1887-1939)
- SECTION 7** Le plan Langevin-Wallon (1945-1947)
- SECTION 8** L'« unification » du système éducatif français (1959-1980)
- SECTION 9** Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-2017)

### Section 1 **LES DÉBUTS DE L'ASPIRATION À LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION (1762-1788)**

**Le mot de démocratisation** a une histoire récente. Il est attesté depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans le champ politique. L'un de ses premiers emplois à propos de l'enseignement est dû à Ferdinand Buisson qui lui donne le sens de « la diffusion de l'esprit démocratique à tous les degrés de l'enseignement ».

L'une des premières occurrences du mot de « démocratisation » dans ce deuxième sens est due à [Pierre-] Félix Pécaut en 1919.



Il est repris durant l'entre-deux-guerres par quelques commentateurs comme Maurice Weber en 1932.

Toutefois, avant le plan Langevin-Wallon, en 1946, le mot de « démocratisation » n'a pas acquis le statut d'évidence pour qualifier la réforme démocratique de l'école.

**Le concept de démocratisation** a été construit par les historiens et les philosophes de l'éducation pour désigner une évolution de la société conduisant à élargir le bénéfice de l'instruction à tous les futurs citoyens d'un pays, dans le cadre d'un régime politique démocratique ou en voie de le devenir. Il est un concept central et fondamental car il porte une grande partie des enjeux des réformes et évolutions que l'école a connus dans la période contemporaine.

Ce mouvement, en France, débute à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis connaît une longue période de latence avant d'inspirer les réformes républicaines des années 1880, même si le mot n'est pas alors employé.

L'égal accès de tout citoyen à l'instruction et à la formation est inscrit dans la Constitution, depuis celle de la IV<sup>e</sup> République.

## L'accès universel à l'instruction et à la formation

### Préambule de la Constitution de 1946

« La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. »

Dans une deuxième phase, qui débute durant l'entre-deux-guerres en France, s'est imposée une forme beaucoup plus large de la démocratisation de l'enseignement, c'est l'égalité des chances d'accéder, à aptitudes égales, aux plus hautes qualifications, indépendamment de son origine sociale. Cette forme d'égalité des chances a été parfois appelée « **démocratisation de la sélection** ».

Pour la réaliser, les politiques publiques ont longtemps consisté à élargir la base de recrutement des filières générales longues en augmentant le nombre d'élèves fréquentant l'enseignement secondaire. On a alors parlé de **massification** des études secondaires, ou de **démocratisation quantitative**.

Or la **démocratisation quantitative** a laissé subsister des différences qualitatives entre les types de scolarités et les qualifications professionnelles correspondantes, et la compétition pour accéder aux filières d'excellence paraît toujours socialement inéquitable.

Dans le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle, la démocratisation est conçue comme l'égalité des chances d'insertion professionnelle et sociale, rapportée au thème du projet personnel de l'élève.

Ce nouveau type de démocratisation de l'enseignement, appelé aussi « **démocratisation de la réussite** », ne concerne plus la seule sélection des élites, mais la réussite